



Programme de stabilisation 2: Contribution d'encouragement au remplacement de chauffages électriques à accumulation

Veuillez lire les conditions au verso, svp.
Questions? Le N° 058 666 63 26 vous répondra.

Requérant: (bénéficiaire de la subvention)	Nom, prénom	
	Responsable (pour entreprise)	
	Rue+No.	
	NPA, Lieu	
	Mail	
	Téléphone	

Lieu de l'installation	Nom, prénom	
	Rue+No.	
	NPA, Lieu	
	Téléphone	
	Canton	
	Type de bâtiment	<input type="checkbox"/> Bâtiment locatif,app. <input type="checkbox"/> Services <input type="checkbox"/> Maison individuelle <input type="checkbox"/> Bâtiment public <input type="checkbox"/> Arts et métiers <input type="checkbox"/> Ecole

Chauffage électrique à accumulation à remplacer	Type de chauffage: <input type="checkbox"/> central <input type="checkbox"/> décentralisé	Année de construction
	Consommation d'électricité du ménage en 2008, chauffage électrique compris	kWh
	Puissance de raccordement du chauffage électrique	kW

Nouvelle installation	<input type="checkbox"/> Chauffage à bois (pellets)	<input type="checkbox"/> pompe à chaleur (air)
	<input type="checkbox"/> Chauffage à bois (bûches)	<input type="checkbox"/> pompe à chaleur (sol)
	<input type="checkbox"/> Chauffage à bois (copeaux)	<input type="checkbox"/> pompe à chaleur (eau)
	Puissance thermique du chauffage à bois	kW
Puissance thermique de la pompe à chaleur	kW	

Calendrier des travaux	Etape	Date	Remarques
	Mandat installation		
	Début du montage		
	Mise en service		
	Date de décompte		

Veuillez remplir la formule complètement. Dans le cas contraire, elle vous sera retournée.

Certifié conforme:

Le requérant:
Lieu et date:

Signature:

Annexe: Facture d'électricité 2008

⇒ Envoyer à: SUPSI-DACD-ISAAC, Via Trevano, 6952 Canobbio ⇐



Pour remplir la formule de requête

Pour traiter votre requête sans retard, il nous faut une formule entièrement remplie.

Requérant:	Nom et adresse du bénéficiaire de la subvention.
Lieu de l'installation:	Nom du responsable de l'installation et lieu de l'installation.
Puissance thermique:	Veillez indiquer la puissance thermique nominale de la chaudière / de la pompe à chaleur.
Calendrier des travaux:	Veillez indiquer le calendrier des travaux, afin que nous puissions évaluer la date de paiement.

Conditions d'aide

Bases

Conformément au Programme de stabilisation 2 adopté en mars 2009 par le Parlement, un crédit supplémentaire de 10 millions de francs a été débloqué pour l'année 2009 aux fins du remplacement des chauffages électriques à accumulation par des pompes à chaleur ou des chauffages à bois. Les conditions d'octroi des contributions d'encouragement sont les suivantes:

- remplacement complet de chauffages électriques à accumulation dans des maisons habitées à l'année;
- seules les installations pour lesquelles une demande a été approuvée par l'OFEN avant le début des travaux ont droit aux contributions;
- l'approbation s'éteint si l'installation n'est pas mise en service avant le 30 juin 2010 ou si tous les documents comptables ne sont pas fournis à cette date;
- le nouveau chauffage doit porter soit le certificat de qualité international pour pompes à chaleur, soit le label de qualité d'Energie-bois Suisse. Il doit pouvoir couvrir l'ensemble des besoins en chauffage.

Les demandes peuvent être déposées aussi longtemps que le montant total disponible n'est pas engagé, mais au plus tard jusqu'au 30 juin 2009. Il n'existe pas de droit aux contributions d'encouragement.

Montant des contributions

Une contribution fixe est versée pour le remplacement des chauffages électriques à accumulation. Son montant dépend du type du nouveau chauffage:

Pompe à chaleur air:	Fr. 3 300.- par installation
Pompe à chaleur sol/eau:	Fr. 8 000.- par installation
Chauffage à pellets/bûches/copeaux:	Fr. 7 300.- par installation
Bonus pour système hydraulique en cas de remplacement de chauffages électriques décentralisés:	Fr. 3 000

Déroulement

Avant le début des travaux, vous présentez une demande de contribution à SUPSI, qui l'étudie et vous fait connaître la décision de l'OFEN. **Vous pouvez commencer les travaux après réception de notre décision.** Dès le montage terminé et l'installation mise en service, vous en informez SUPSI au plus tard le 30 juin 2010 en renvoyant avis d'achèvement de l'installation, complétée par vos soins. L'OFEN verse la contribution après vérification de la requête.

Adresses utiles

Questions concernant la formule de requête et autres questions administratives:	Questions de technique énergétique:	Questions spécifiques au type de chauffage souhaité:	Cas particuliers:
SUPSI-DACD-ISAAC Via Trevano 6952 Canobbio Tél : 058 666 63 26 Mail : soirel@supsi.ch	Service cantonal de l'énergie	Energie-bois Suisse Av. des Jordils 5, 1006 Lausanne Tél. 021/320 30 35 info@energie-bois.ch www.energie-bois.ch Centre d'information pour les pompes à chaleur Rue Saint-Roch 36, 1400 Yverdon-les-Bains Tél. 024 426 02 11 Mail: info@pac.ch , www.pac.ch	Office fédéral de l'énergie Section Energies renouvelables Urs Wolfer 3003 Berne Tél: 031 322 56 39 Mail: urs.wolfer@bfe.admin.ch www.bfe.admin.ch